

Dossiers Secrets d'États

**Nouvelle formule
en couleur!**

Tous manipulés!

Réseaux pédophiles, abus rituels: l'aveuglement généralisé

Accusations & témoins gênants

- Les abus de l'Évangélisation
- Les dangers de la propagation des sectes en Afrique!

DOSSIER ENQUÊTE

> INTERVIEW EXCLUSIVE
de Marc Toussaint
et Xavier Rossey

« Lorsque la gendarmerie
belge se prenait pour la
CIA en sacrifiant la vie
d'enfants »



INTERVIEW EXCLUSIVE

> Les dérives
religieuses au
Rwanda
Révélation d'un
témoin privilégié



L 13913 - 10 - F: 8,50€ - RD





MARC TOUSSAINT
XAVIER ROSSEY

TOUS MANIPULÉS?

Avant, pendant, après l'affaire Dutroux

RÉFLEXIONS

Bernard Gilson Éditeur

DOSSIERS SECRETS D'ÉTATS

- 32 -

Éditorial

L'invraisemblable est-il possible ? De temps à autre, l'actualité laisse filtrer des affaires indésirables, souvent niées par les protagonistes, et dont la dynamique permet d'entrevoir l'existence d'évènements impensables pour notre société bien pensante, mêlés à des faits graves emprunts d'étranges pratiques d'abus rituels ou sectaires. Il convient de les examiner avec prudence car nous sommes tous susceptibles d'être "*manipulés*", ou du moins nous sommes en passe de l'être, d'une façon ou d'une autre, si nous ne prenons pas le temps et le recul nécessaires pour analyser les faits sereinement.

De triste mémoire, le souvenir de la terrible Affaire **Dutroux** en Belgique constitue sans doute le plus bel exemple de manipulation de l'information. Elle continue aujourd'hui encore d'interpeller de nombreux esprits et de susciter pas mal d'indignations. Ce n'est pas tant le résultat "*attendu*" voire "*téleguidé*" du verdict qui fut prononcé à l'encontre du principal inculpé que l'ampleur des zones d'ombres que l'enquête a laissées volontairement derrière elle qui nous préoccupe. Après plus de dix ans, il nous reste en bouche le goût amer d'un travail bâclé. Nous avons le sentiment d'avoir assisté à une mise en scène hollywoodienne d'un thriller haletant et bien ficelé dans lequel les autorités ont tout fait pour étouffer les aspects nauséux, les relents putrides d'une sordide affaire criminelle gênante à plus d'un niveau du pouvoir, une affaire dont les ramifications et les pistes peu ou jamais exploitées, auraient pu impliquer bien plus de monde que **Marc Dutroux**, proclamé dès le départ comme étant un "*prédateur*" pervers, et surtout isolé.

Ceux qui ont le tord de mettre en doute cette version ou qui tentent envers et contre tout d'y voir simplement plus clair, essuient systématiquement une volée de bois verts, sont victimes de pressions ou décèdent dans des circonstances suspectes. Nous avons pu le constater par nous-mêmes, ce numéro ne fut pas facile à boucler ! Une série d'évènements malheureux ont mis pas mal de bâtons dans les roues dans notre enquête. Dans cette aventure, nous avons perdu, non seulement un ami, mais aussi notre principal enquêteur : **Alain Gossens**. Homme brillant, cultivé, à l'esprit vif et à la plume acérée, **Alain** était l'un des principaux chroniqueurs judiciaires durant ces dernières années qui secouèrent la Belgique. Il a mis fin à ces jours, à peine quelques heures avant le bouclage de ce numéro, dans des circonstances dont certains éléments restent incompréhensibles pour ses proches, laissant derrière lui, une grande tristesse et bien des interrogations sur son geste désespéré. **Alain** s'était plaint ces dernières semaines de pressions exercées sur sa personne, de harcèlement, de la disparition de mails, d'écoutes téléphoniques...

Alain Gossens avait assisté de près au déroulement du procès de **Dutroux**, l'un des plus médiatisés au monde, et en avait été profondément marqué. Lorsqu'on pense aux moyens démesurés mis en place pour contrôler la bonne tenue de celui-ci, toute l'attention de la presse internationale qui en a suivi pas à pas les nombreux rebondissements, on ne peut que constater amèrement la longue série de dysfonctionnements, d'entraves inexcusables, de pressions diverses exercées même sur des membres de la Commission parlementaire, la disparition inexplicable de plusieurs témoins clefs, la falsification de documents, de procès-verbaux d'auditions.

Pourquoi cet acharnement à discréditer les pistes les plus intéressantes, si ce n'est dans le but de cacher certains faits graves pouvant entacher la réputation de personnalités haut placées, et susceptibles, par la même occasion, de déstabiliser un pays déjà fragilisé par les problèmes linguistiques et communautaires ?

Sous certains régimes, il est d'usage d'utiliser ce type de manœuvres soit pour maintenir, soit pour déstabiliser, soit pour renverser un système politique. C'est une stratégie que nous ne devrions pas connaître dans nos démocraties et pourtant, elle semble avoir été appliquée à notre insu, pour maintenir à tout prix le royaume sur ses bases et pour conforter les autorités à leur poste. Mais la presse garde quelques privilèges, du moins nous osons l'espérer. Elle a toujours, comme le citoyen, sa liberté de pensée et d'expression. Le public, dans tout régime démocratique, est en droit de connaître la vérité. Les impressionnantes images de cette révolution tranquille dans les rues de Bruxelles, avec 300.000 marcheurs mobilisés silencieusement derrière les parents des petites victimes, n'ont hélas pas permis d'apporter les réponses que nous étions en droit d'espérer. Que d'efforts pour si peu de résultats !

Marc Toussaint, un ex gradé de la gendarmerie et **Xavier Rossey**, journaliste, sont les auteurs de l'ouvrage courageux "*Tous manipulés*", véritable bombe sur l'affaire **Dutroux**. Ils mettent en cause l'ex-gendarmerie chargée de l'enquête à l'époque. Ils tentent de démontrer que derrière cette affaire, il existait une stratégie délibérée de la gendarmerie visant à étouffer les faits. On savait déjà que cette institution avait mené une enquête et des opérations parallèles dont tous les éléments n'avaient pas été transmis aux magistrats. On connaissait aussi les dramatiques échecs (volontaires?) de certaines perquisitions. Les auteurs prétendent qu'une stratégie délibérée a été mise en place par la gendarmerie qui a procédé à une rétention d'information, en utilisant des méthodes fort proche des services de renseignement comme la CIA, n'hésitant pas à mettre en péril la vie des enfants, dans le seul but d'obtenir informations pouvant leur permettre d'exercer plus tard certaines pressions sur les intervenants. Nos lecteurs découvriront leur interview dans les pages qui suivent.

Dans le prolongement indirect de cette pénible affaire, nous parlerons des scandales récents qui ont éclaboussé les hommes d'église et le silence intolérable des milieux ecclésiastiques sur des faits de pédophilie graves. Nous évoquerons les abus de l'Évangélisation, les dangers de la propagation des sectes en Afrique, à travers les révélations d'un témoin privilégié du Rwanda, qui nous fera part de son témoignage d'enfant abusé par des pères chargés de son instruction.

Bonne lecture
Hermès Kapf

La revue "**DOSSIERS SECRETS D'ÉTATS**" est éditée par les **Éditions Fondation Horus** s.a.r.l.
Siège social, bureaux et administration: 13 rue Flayelle - 08600 Givet - France
Tél. France : 06 69 07 03 32 Tél. Belgique : 32 (0)473 724 714
Site internet : <http://www.lesgrandsmysteres.com>

Directeur de la Publication: **James G. Rooms**

Rédacteur en Chef : **Hermès Kapf** - Équipe rédactionnelle : **Meline - A. Gossens - F. Ya - M. Frank - J. Rooms - P. Dante**

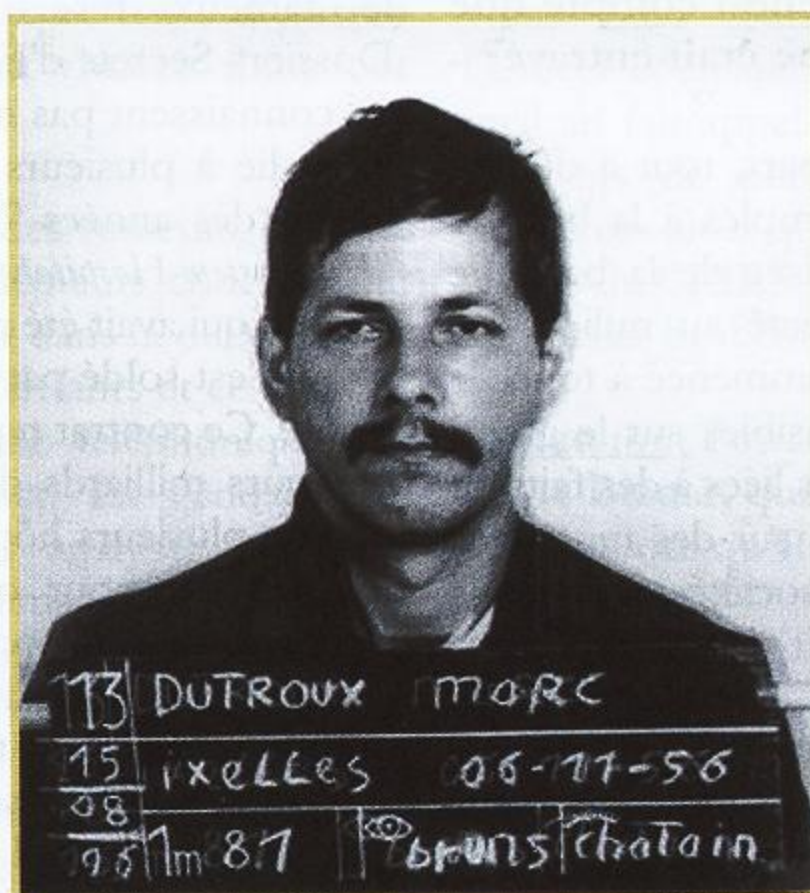
Illustrations et Documents : "*Les Archives de la Fondation Horus*" - Bibliothèque "*Les Ailes du Monde*" - "*Les Cahiers du Voile d'Hermès*"

L'utilisation, la diffusion, ou la traduction des articles ainsi que la reproduction sous forme intégrale ou partielle des mises en page, des textes, des photographies ou des illustrations de la présente revue sont interdites, sans l'autorisation spéciale et écrite de l'éditeur. Cette interdiction de reproduction touche également toutes les formes de diffusion en mode graphique ou numérique pour tous les pays et tout particulièrement pour le réseau de la toile internet. Pour toute demande d'autorisation, merci de vous adresser par mail ou par écrit auprès de l'éditeur. Les articles et les documents illustrés fournis par les journalistes indépendants et les collaborateurs extérieurs qui sont publiés dans la présente revue implique que les auteurs soit munis au préalable des autorisations éventuellement nécessaires à leur diffusion. Les manuscrits ne sont pas retournés. Les articles publiés engagent la seule responsabilité des auteurs.

Mise en page de la maquette, graphique & Photogravure : **Studio Fondation Horus**
Dépôt légal à parution auprès de la BNF - Copyright 2010 by Fondation Horus (Tous droits exclusifs réservés)

Distribution pour la France : **MLP** - Distribution pour l'International : **MLP** - Distribution pour la Belgique : **Tondeur Diffusion**
N° ISSN : 1962-3542 Commission Paritaire : CPPAP : 0412 K 89312 - Printed in Belgium ; Bietlot Charleroi
Commission Paritaire : CPPAP : 0412 K 89312

Rédaction - Courrier des lecteurs - Anciens numéros :
Pour la France écrire à la **Fondation Horus - bte postale 42 - 08600 Givet - France**
Pour la Belgique et l'étranger écrire à la **Fondation Horus - Bte postale 30 - 5000 Namur - Belgique**



Tous manipulés

Avant, pendant, après l'affaire Dutroux

"Lorsque la gendarmerie belge se prenait pour la CIA en sacrifiant la vie d'enfants"

Interview exclusive de **Marc Toussaint** et **Xavier Rossey**

Marc Toussaint, ancien membre de la gendarmerie belge et l'auteur **Xavier Rossey** ont enquêté pendant de nombreuses années sur l'affaire **Dutroux** et son très embarrassant corolaire, le dossier des "témoins X". En tant que gendarme, **Marc Toussaint** a vu la mécanique judiciaire de l'intérieur, plus particulièrement les procédures et méthodes particulières à la gendarmerie belge.

En outre, il a été parachuté dans l'un des volets de cette fameuse affaire puisqu'il servait de relais entre le témoin "VM1" et les enquêteurs de la cellule de Neufchâteau, en charge entre autre, du dossier **Dutroux**. Avec le regard plus détaché de **Xavier Rossey**, **Toussaint** a pu progressivement comprendre ce qui se cachait vraiment derrière l'énorme fiasco du dossier **Dutroux**: la vie de plusieurs fillettes aurait été sacrifiée au profit d'une méthode d'investigation douteuse où l'on a privilégié la récolte de l'information et où la gendarmerie a voulu jouer à l'agence de renseignement, sans en avoir les moyens légaux et matériels. Une plongée en eaux troubles dans une affaire belge qui pourrait se dérouler dans n'importe quel autre pays démocratique et qui met à mal la conviction de certains que les réseaux pédophiles mêlant abus rituels et partouzes mondaines n'existeraient pas...

Rédaction: Mr. Toussaint, comment et quand vous êtes-vous rendu compte que votre travail de gendarme était entravé?

Marc Toussaint: Au départ, tout a débuté avec des enquêtes très simples à la brigade d'Uccle, une commune aisée de la banlieue bruxelloise où j'étais affecté au milieu des années 90. Dès que j'ai commencé à toucher à des dossiers un peu sensibles sur le grand banditisme, sur des affaires liées à des faits de mœurs, de proxénétisme, sur des montages litigieux de structures de sociétés, je me suis rendu compte qu'il y avait des petites pressions émanant de mon commandant de brigade. (...) Ces pressions se ressentaient par des demandes expresses de mon supérieur qui me sommait de ne pas aller plus loin dans certaines affaires ou bien alors, il chargeait un autre enquêteur de poursuivre ce dossier. Il m'ordonnait aussi de ne pas transmettre de rapport d'informations interne sous le prétexte qu'il était soi-disant incomplet ou imprécis. Il a été jusqu'à retirer des procès-verbaux qui avaient été déposés au parquet, ce qui est totalement illégal. En cas d'erreurs, on peut corriger un acte de procédure en rédigeant un procès-verbal correctif mais on ne le retire jamais de la circulation sur le motif qu'il contiendrait des fautes.

Rédaction: Tout démarre sur une affaire de mœurs avec des constatations opérées dans un bordel sadomasochiste appelé le Bazaar, des écoutes téléphoniques très intéressantes, un avocat accusé de viol de mineur etc.. L'enquête était prometteuse et pourtant, elle ne mènera à rien ?

Marc Toussaint: Le Bazaar est un bordel ayant pignon sur rue, à Bruxelles, dans le centre-ville. Ses spécialités sont la fourniture d'Escort Girls ainsi que des activités sado-masochistes. Pour les contacter, il y avait un numéro de téléphone avec des petites annonces dans des revues spécialisées donc, il n'y a aucune équivoque possible quant à la destination du lieu. La tenancière et patronne de l'établissement est une mère maquerelle bien connue dans le

milieu puisque c'est la personne qui a repris le fameux réseau **Montaricourt** (voir Dossiers Secrets d'États n°9). Pour ceux qui ne connaissent pas ce réseau **Montaricourt**, il est lié à plusieurs gros dossiers criminels belges des années 70 et 80 dont le dossier "*Eurosystem-Hospitalier*". Il s'agit d'un énorme contrat qui avait été réalisé dans les années 70 et qui s'est soldé par une banqueroute frauduleuse. Ce contrat représentait l'équivalent de plusieurs milliards d'euro pour la construction de plusieurs hôpitaux au Moyen-Orient. A l'époque, pour obtenir l'acquisition des marchés, des personnalités, en ce compris, des personnalités du gouvernement belge, ont utilisé des prostituées de luxe. Voilà pour le contexte du réseau **Montaricourt**. La patronne du bordel le Bazaar destinait bien entendu ses filles à des hommes d'affaire et à des gens relativement aisés. Dans le courant de l'année 1995, je constate le viol d'une gamine fugueuse de 14 ans qui, via un mécanisme bien connu des réseaux, se retrouve injectée dans cet établissement dans le but d'avoir une relation sexuelle avec un client qui paiera rubis sur ongle l'équivalent de 2500 euros.

Rédaction: Ce client sera identifié?

Marc Toussaint: Oui, ce client est identifié au cours de l'enquête avec les moyens habituels: témoignages, analyse ADN etc... Il s'agit d'un avocat véreux qui, en 1995, n'était pas encore inquiété dans des faits de mœurs. Il avait été un des avocats de l'ex-ennemi public numéro un belge, **Patrick Haemers** qui fut l'un des auteurs de l'enlèvement de l'ex-premier ministre **Paul Vanden Boeynants**.

Rédaction: On cite également dans le dossier **Montaricourt** le nom de **Paul Vanden Boeynants** en lien avec le vendeur d'armes **Roger Boas**?

Marc Toussaint: Exactement. La boucle est bouclée. Tous les grands dossiers en Belgique ont des interconnexions étranges. Mais revenons au dossier du Bazaar et à cet avocat.

Rédaction: N'y-a-t-il pas aussi des rumeurs selon lesquelles d'autres mineurs auraient été violées dans cet endroit?

Marc Toussaint: Oui, des rumeurs, j'insiste. Par contre, on a des éléments concrets qui permettent d'investiguer dans la direction du réseau de fournitures d'enfants et ce sont les résultats de cette analyse téléphonique qui pour moi sont capitaux. La gendarmerie prend huit mois pour analyser le relevé "zoller" et il n'est pas inimaginable de penser que finalement, elle aurait choisi de ne pas transmettre ce qu'elle a trouvé et aurait donc conclu laconiquement qu'il n'y avait pas d'indice exploitable. Il y a vraiment de quoi se poser des questions. Pourquoi huit mois pour analyser 80 pages de coups de téléphones pour arriver à un si piètre résultat?

Rédaction: Peut-être que certains des appels entrants provenaient de ministères et que c'était embarrassant!

Marc Toussaint: Oui, des appels provenait bien de ministères, de la gendarmerie, de l'ambassade des Etats-Unis. On a beaucoup cité l'ambassade du Maroc.

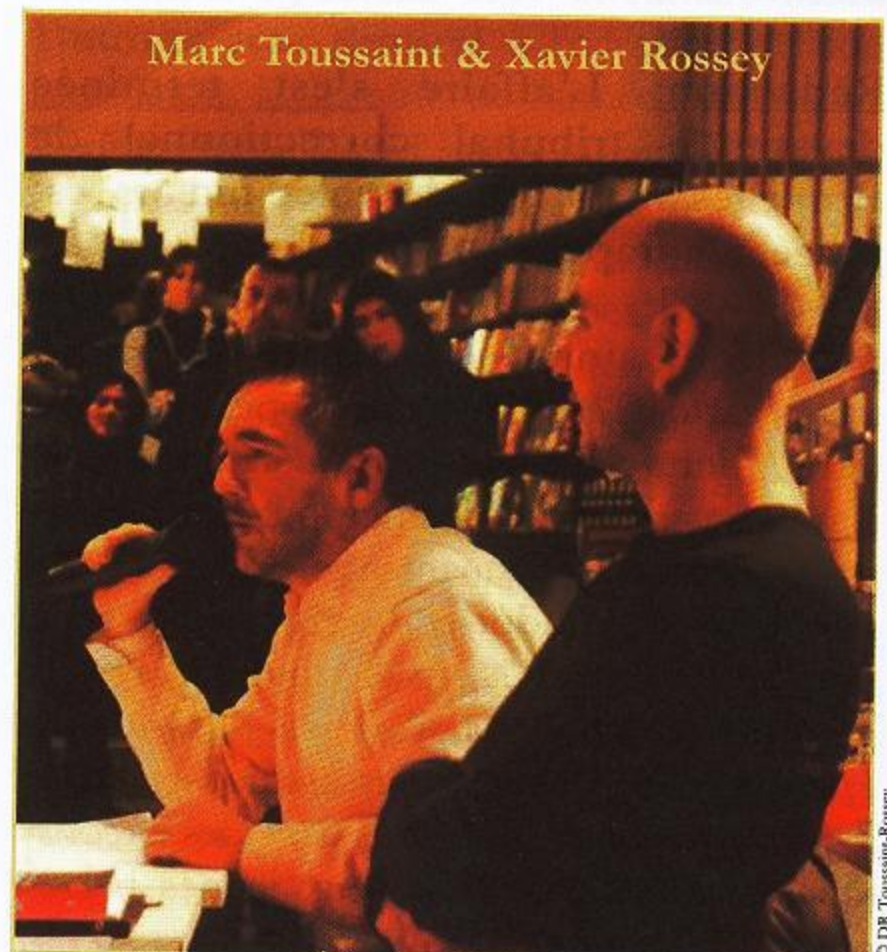
Rédaction: Est-ce qu'il n'y a pas des similitudes avec une plus ancienne affaire de réseau pédophile où des enfants étaient exploités en Belgique, l'affaire du CRIES (centre de recherche et d'information sur l'enfance et la sexualité, groupe pédophile belge dirigé par Philippe Carpentier entre 1982 et 1986)?

Xavier Rossey: Oui, il y a un point commun dans le sens où il s'agissait aussi d'enfants vulnérables comme des enfants du juge, des enfants qui étaient en général facilement manipulables. Des photos à caractère pédophile avaient été prises dans des locaux de l'Unicef, dans des appartements privés à Bruxelles et à Anvers où des parents prostituaient leurs enfants. Ce gros scandale a démontré qu'il y avait bien des réseaux pour ceux qui en doutaient encore.

Il y a eu des condamnations, si je me souviens bien d'un des fonctionnaires de l'Unicef et ensuite, il y a eu un non-lieu après qu'il ait fait appel. Cela n'a pas été très loin. Des tas de personnes n'ont jamais été inquiétées alors qu'il y avait tout un listing de clients du CRIES. Rien que ce listing permettait d'aller beaucoup plus loin.

Rédaction: Pour revenir au listing du bordel le Bazaar, qui fut responsable de cette conclusion qu'il n'y avait pas d'indices exploitables?

Marc Toussaint: Je dirais simplement qu'il s'agit sans doute d'un enquêteur carriériste qui a fait ce qu'on lui demandait. Et puis, il y a la hiérarchie de la gendarmerie qui décide: *"Voilà, sur telles enquêtes, on ne va pas plus loin, on ne transmet pas l'information au juge d'instruction"*. C'est clairement le deal. On a l'information sous les yeux. Le juge d'instruction travaille avec ce que l'on appelle des chefs d'enquête. J'étais chef d'enquête sur cette affaire précise jusqu'au moment où l'on a commencé à approcher le milieu dont je viens de parler, celui de Montaricourt, dans la mouvance de Patrick Haemers ainsi que le monde politique et judiciaire. Cette enquête m'a été retirée parce qu'ils considéraient sans doute que j'allais trop loin et que je dérangeais.



Rédaction: On vous l'a dit spécifiquement que vous alliez trop loin ou bien s'agit-il d'une interprétation de votre part ?

Marc Toussaint: Non, voilà ce que l'on m'a dit textuellement: "*Arrêtes d'ouvrir des portes car au plus tu en ouvriras, au plus il va falloir en refermer*". On ne peut pas être plus explicite. En gros, on me disait d'arrêter de chercher là où il n'y avait soi-disant rien à trouver. On confie alors cette enquête à l'un de mes collègues et quand on voit le résultat, on ne peut que se poser des questions. Quand on lit le libellé du réquisitoire du juge d'instruction, le juge demande à la brigade d'Uccle chargée de l'enquête de faire une analyse téléphonique uniquement sur la zone téléphonique 02 qui est l'indicatif de Bruxelles. Sachant que la victime vient de Mons, donc d'une autre région que le préfixe 02, que le rabatteur habite cette même région de Mons, que le client du réseau, c'est-à-dire l'avocat, possède aussi une maison en dehors de Bruxelles, il est curieux de voir que l'on demande une analyse uniquement sur la zone de Bruxelles alors que l'on cherche à prouver les faits et l'existence d'un réseau organisé. Je pense que l'on demande cette analyse téléphonique parce que cela se fait systématiquement dans ce genre d'enquête. On va donc restreindre les questions que l'on se pose dans le but d'éviter de trouver certaines réponses.

Rédaction: L'affaire s'est terminée devant le tribunal correctionnel de Bruxelles mais tout le volet mœurs est passé à la trappe ?

Marc Toussaint: Une partie du volet mœurs a été écarté. C'est à dire que l'avocat en question, **Etienne Delhuvette**, a été condamné à trois ans de prison ferme pour des faits de proxénétisme impliquant une prostituée qui s'appelait **Bernadette Lepièce**. Et cette femme a travaillé aussi pour le réseau **Montaricourt** dans l'affaire "*Eurosystem Hospitalier*". Elle a été assassinée en 2007 dans sa maison en Espagne, dans des circonstances mystérieuses par deux jeunes belges qui ont été arrêtés.

Elle avait décidé de quitter la Belgique parce qu'elle ne voulait plus être mise sous pression et entendre quoi que ce soit à propos de ces affaires. On ne connaît toujours pas le motif de cet assassinat. C'est sans doute un assassinat sur commande mais on en ignore le mobile et on ne sait pas pour qui ces jeunes ont travaillé.

Concernant le viol de l'adolescente fugueuse, l'avocat n'a pas été condamné mais bel et bien acquitté parce que l'intermédiaire, une jeune fille, qui avait reconnu avoir amené la victime sur place et qui avait identifié **Delhuvette** comme auteur des faits s'est rétractée quelques mois avant le procès, dans le bureau de ce dernier. **Delhuvette** a convoqué l'intermédiaire et lui a dicté la lettre qu'elle devait écrire pour le disculper. Cela a été reconnu devant le tribunal et malgré cela, **Delhuvette** a été acquitté.

Rédaction: Par le biais d'un autre témoin, baptisé "*VM1*", vous avez abouti dans un autre gros dossier, celui des dossiers X et de l'enquête de Neufchâteau chargée aussi de l'affaire Dutroux ?

Marc Toussaint: J'arrive dans l'enquête de Neufchâteau car j'exerce le rôle de "*runner*" pour un informateur avec lequel un rapport de confiance s'est installé, ce qui permet d'avancer dans les auditions.

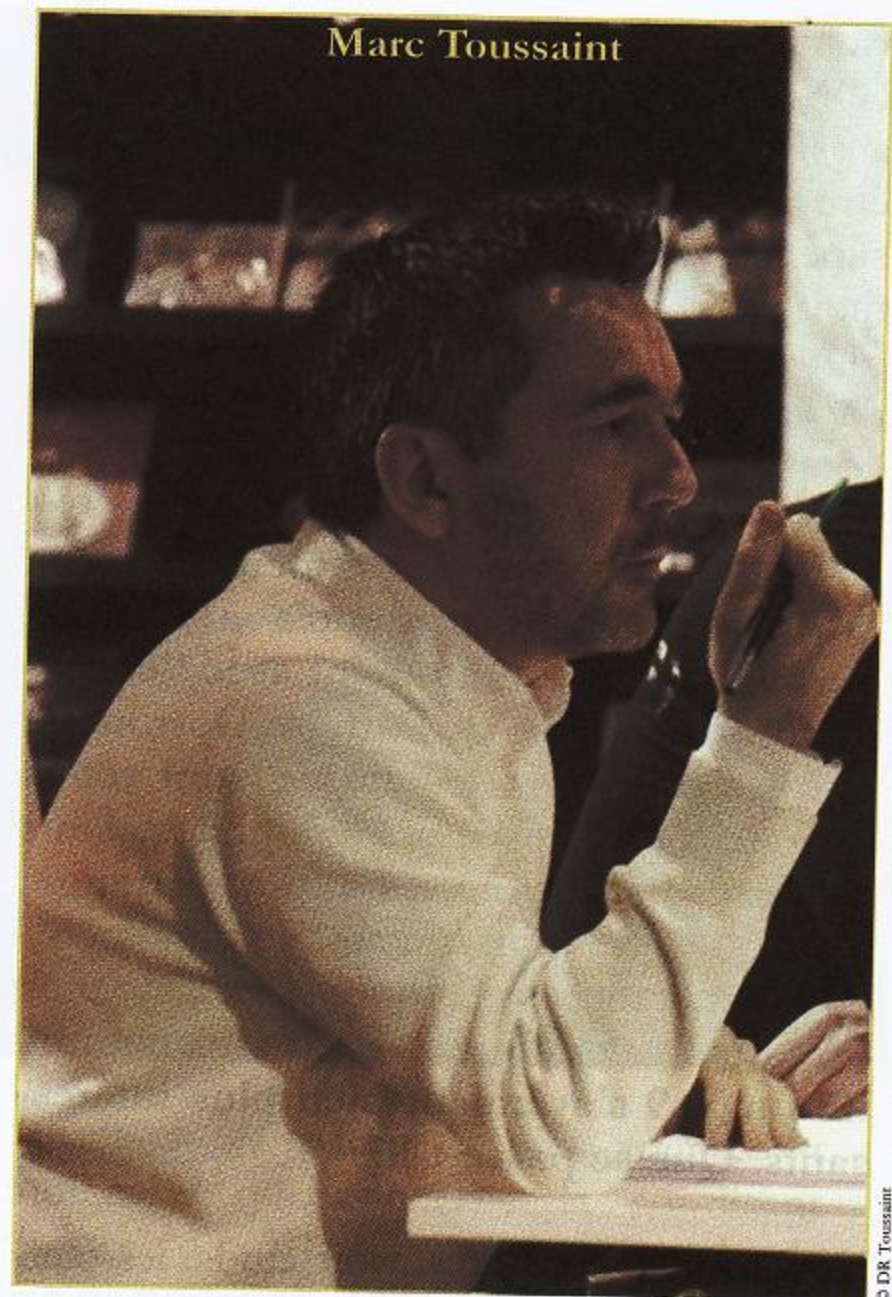
Le procureur **Michel Bourlet** de Neufchâteau me charge de lui amener ce témoin, un informateur qui sera baptisé "*VM1*" (victime masculine 1) dans l'enquête et qui avait déjà été entendu dans l'affaire du CRIES. Je ne connaissais pas le passé de cet informateur puisque je l'avais entendu uniquement dans des affaires de braquages et de hold-up.

Pour moi, c'était un truand âgé de 40 ans et qui avait déjà passé la moitié de sa vie en prison pour avoir tiré sur des policiers. Je ne connaissais rien de son passé "*mœurs*". A Neufchâteau, on me demande de l'assister, de le mettre en confiance puisqu'il me connaissait bien. On souhaite le faire parler sur son enfance.

Entre l'âge de 9 ans et 13 ans, ce garçon a été placé dans les homes de l'ONE et dans ces homes, il a été victime de faits de mœurs. Il a été injecté dans des soirées à caractère pédophile, des partouzes avec des personnalités dans de riches habitations du Brabant wallon et de la banlieue anversoise (Brasschaat). Il nous racontera que plus tard, quand il était jeune adulte, il rencontra en prison un personnage très important qui s'appelait **Philippe Cryns**, l'ancien patron du Mirano, une célèbre boîte de nuit à la mode à Bruxelles où il y aurait eu aussi un scandale de ballets roses. Entre parenthèses, ici, de nouveau même chose: il y a eu un procès avec un volet mœurs à propos du fils d'un procureur du Roi qui est mort d'une overdose en avril 1985. Ici aussi, on a abandonné une grande partie du volet mœurs. Il y avait des partouzes avec des mineurs à l'étage du Mirano. On a même retrouvé des photos et la juge, qui a présidé les débats dans l'affaire du Mirano a décidé de ne pas traiter le volet mœurs mais de traiter uniquement le volet cocaïne.

Rédaction: Dans l'affaire Delhuvette, ne s'agit-il pas de la même juge, Madame D.?

Marc Toussaint: Oui. On retrouve de manière récurrente les mêmes juges pour traiter certaines affaires délicates. **VM1** nous raconte que lorsqu'il a 21-22 ans, il avoue sa participation dans des faits de mœurs au Mirano et reconnaît son rôle. Il nous explique que **Philippe Cryns** lui demandait de lui amener des enfants en fugue et vous voyez, on en revient aux enfants fugueurs. Ce garçon, non seulement nous confesse son rôle de victime, mais nous avoue aussi son rôle d'auteur et de rabatteur. Il prend le risque d'être condamné pour sa participation dans la fourniture d'enfants dans des réseaux pédophiles. Une fois de plus, ce volet ne sera pas poursuivi, malgré le fait que Neufchâteau ait tout fait pour que les poursuites aient lieu. On m'avait demandé à Neufchâteau de travailler en "undercover", de ne pas prévenir ma hiérarchie de l'Etat-major de la gendarmerie de Bruxelles.



Marc Toussaint

Rédaction: Qui vous a demandé de vous tenir à l'écart de votre hiérarchie et pourquoi?

Marc Toussaint: Le procureur de Neufchâteau **Michel Bourlet**. On était à ce moment-là en février 1997 et l'affaire **Marc Dutroux** avait démarré à l'occasion de son arrestation, le 13 août de l'année précédente. Bourlet travaille sur cette affaire-là depuis quelques mois et il subit déjà des pressions de la part de la gendarmerie de Bruxelles. Pour éviter de subir les mêmes mécanismes dans cette nouvelle affaire du témoin "VM1", comme ils savaient que j'avais été en lutte avec la hiérarchie de Bruxelles, les gens de Neufchâteau m'ont fait confiance. Ils m'ont demandé de travailler, au début, sans en avertir la hiérarchie de Bruxelles et par la suite, ils ont confié cette victime au Comité supérieur de contrôle (ndlr: sorte de police des institutions en Belgique) plutôt qu'à la gendarmerie ou à la police judiciaire. Le Comité supérieur de contrôle est la "police" du premier ministre chargée des enquêtes sur les administrations.

Comme on parle de viols dans des homes de l'ONE, on parle donc d'institutions mais aussi de juges de la jeunesse qui pourraient être impliqués. Fait troublant: ce comité supérieur de contrôle sera dissout quelques mois après le début de cette enquête. On ne saura jamais pourquoi. Cela mènera à l'arrêt des investigations à propos des faits dénoncés par VM1.

Rédaction: Parlons des fameux témoins "X" qui se sont présentés à la gendarmerie concomitamment avec l'éclatement du scandale de l'affaire Dutroux et qui, les uns après les autres, sont venus dénoncer des réseaux pédophiles, sous couvert d'anonymat. Le plus étrange, c'est que le témoin qui sera le plus médiatisé est le témoin X1 qui est aussi le plus discutable alors que des témoins comme X3 ou X69 s'avéraient bien plus intéressants. Que se passe-t-il?

Xavier Rossey: Après avoir étudié les faits, si on imagine que la gendarmerie peut avoir une stratégie d'étouffement et d'écrans de fumée, on prendrait un témoin que l'on connaît déjà, puisque le témoin X1 était déjà connu depuis la fin des années 80. Elle avait participé en tant qu'actrice à des mises en scène destinées à la formation de gradés de la gendarmerie destinées à les préparer à l'audition de certaines victimes. X1 est effectivement une victime de réseau déjà connue de la gendarmerie depuis la fin des années 80. Au moment où l'affaire Dutroux éclate, au moment où l'homme d'affaire Michel Nihoul se fait arrêter, au moment où l'on pointe du doigt de graves dysfonctionnements possibles dans la gendarmerie, que peut-on faire? Il faut savoir qu'il y a eu d'autres affaires de réseaux pédocriminels et pédopornographiques. Si on a sous la main quelques témoins que l'on connaît, on peut les manipuler facilement. On peut utiliser leurs déclarations pour faire peur à certaines personnes que l'on veut atteindre avec des informations qui sont vraies. Mais il y a aussi d'autres informations que l'on peut faire dire aux témoins et qui sont fausses ou qui ne

tiennent pas la route. Et l'on peut également sacrifier facilement ce témoin. Mais surtout, un témoignage emprunt d'erreurs va contaminer et discréditer les autres témoignages.

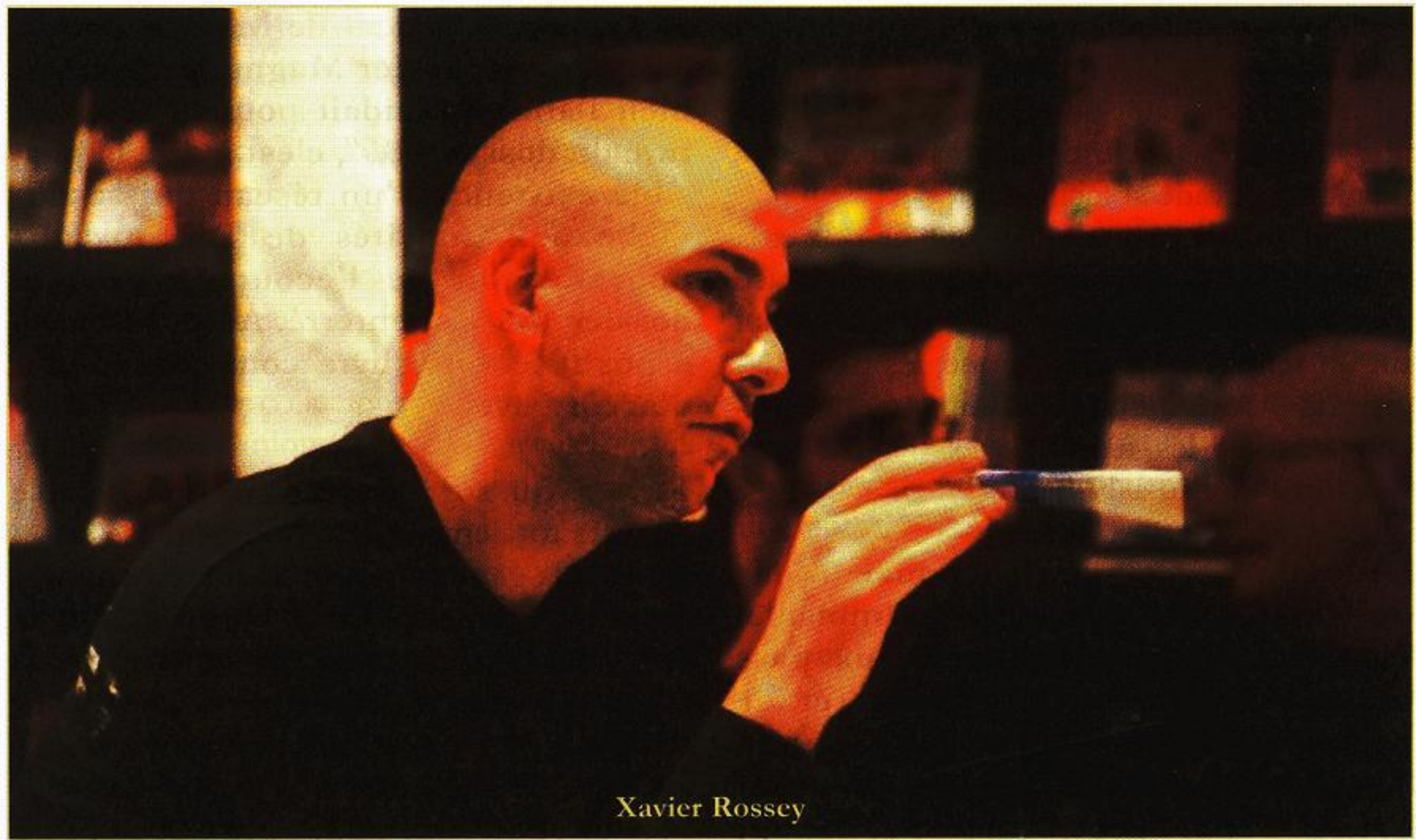
Rédaction: Si je comprends bien, X1 a servi à discréditer les autres témoins X?

Xavier Rossey: Oui, exactement. X1 a servi à décrédibiliser tous les témoins X. C'est la gendarmerie qui a sorti les témoins X de son chapeau. C'est la première à avoir sorti cette affaire de grands réseaux et c'est la première, par le biais de certains journalistes, à faire médiatiser toute cette affaire. C'est la première enfin à discréditer l'affaire quand cela l'a arrangée. Et les fuites vers la presse à propos des disquettes contenant les procès-verbaux de synthèse des auditions des témoins X ont permis à deux ou trois journalistes de médiatiser l'affaire. La gendarmerie a pu tout contrôler de A à Z à sorti l'écran de fumée quand cela était stratégiquement opportun puisque tout a été misé sur X1.

Il y a eu des rencontres avec l'ASBL "Pour la vérité" avec des journalistes comme Michel Bouffioux ou Douglas De Coninck, des rencontres à caractère maçonnique, des rencontres avec les gendarmes Bille et Debaets, avec le parlementaire Patrick Moriau, avec certains des parents de victimes de Dutroux comme caution morale. Ces journalistes, l'un travaillant pour l'hebdomadaire "Téléoustique", l'autre pour le quotidien flamand "De Morgen", des médias très populaires des deux côtés de la frontière linguistique, vont pousser en avant ces témoins X.

Rédaction: Pourtant, il y a les témoignages de X3 et de X69 qui sont très intéressants? Pourquoi ne pas avoir été plus loin?

Xavier Rossey: Avec X69, on va de l'autre côté de la frontière en Hollande. C'est peut-être comme le témoin VM1. C'était du sensible, c'était du crédible. Tandis que X1, on pouvait la discréditer facilement. Avec les autres, on aurait eu peut-être plus de mal.



Xavier Rossey

© DR Rossey

Rédaction: Le témoin X3 met en évidence des faits assez anciens, datant des années 60, des réseaux où l'on cite des gens importants comme par exemple des membres de la famille royale, avec des détails d'abus abominables, des parties de chasses où des enfants sont des proies. On évoque aussi des mises à mort sacrificielles. Avec X 69, on débouche sur un réseau international. Comment ces témoins ont-ils été traités?

Xavier Rossey: Sans doute comme VM1 qui était aussi un témoin intéressant et qui pouvait être dangereux.

Marc Toussaint: Le couvercle a été mis définitivement sur l'ensemble des témoins X, le 23 avril 1998. Ne perdez pas de vue que dans toute cette affaire, ce 23 avril est une date remarquable. Il y a eu une décision des trois parquets qui s'occupaient des témoignages des "X", à savoir le parquet de Bruxelles, de Gand et celui d'Anvers à cette date clé. De nouveau, on parle d'écran de fumée! On a jeté un écran de fumée sur l'affaire Dutroux en sortant le témoignage de X1. Une partie de son témoignage a été instrumentalisée pour discréditer le reste.

Il s'agit de la partie la plus fragile du témoignage qui concerne la soi-disant présence de X1 dans le crime de la Champignonnière. Il s'agit de l'assassinat de **Christine Van Hees** qui avait disparu en février 1984 et dont le cadavre carbonisé, et sans doute victime d'abus rituels, a été découvert dans une champignonnière de la banlieue sud-est de Bruxelles. Une partie du témoignage de X1 a été montée en épingle. Or cette présence à la Champignonnière ne tient pas la route. On a utilisé le même procédé d'écran de fumée, un an et demi plus tard, pour remettre le couvercle sur le dossier des X: on fait monter la pression, on noie le public d'informations, on embrouille les esprits et puis, ce fameux 23 avril, date où cette réunion des magistrats était programmée et quand les magistrats décident de classer définitivement tous les témoignages des X sur base des inconsistances du témoignage de X1. Ce jour-là, **Marc Dutroux** s'évade en début d'après-midi. Alors que **Marc Dutroux** court toujours, à 17h, le président du Sénat, **Philippe Mahoux**, annonce que **Dutroux** a été appréhendé et cette information est reprise sur toutes les radios.

On ne sait pas d'où il tient cette information et personne ne le saura jamais. Déjà, il est bizarre de constater que **Dutroux**, le prisonnier le plus sensible et le plus surveillé de Belgique, s'évade si facilement.

Tout le monde ne parle plus que de cela et la nouvelle fait le tour du monde. Pendant ce brouhaha, pendant cet épisode surréaliste qui fut un séisme pour la Belgique, les trois magistrats referment définitivement les enquêtes sur les témoignages des **X**. Leur réunion a eu lieu à 17 heures!

Rédaction: Ce que dénoncent les dossiers **X** n'est pas invraisemblable. On retrouve dans de nombreux pays des accusations d'abus rituels et de pédophilie à propos de vastes réseaux. Aux Etats-Unis, il y a le cas du scandale "*Franklin*" (The Franklin Coverup) à Omaha dans le Nebraska dénoncé par l'ancien procureur John DeCamp où un réseau dirigé par un homme politique républicain -Lawrence King- abusait d'orphelins et d'enfants placés par le juge. Certaines ramifications remontaient à la Maison blanche, à l'époque de l'administration Bush (père). On peut également parler de cette affaire qui se passe au Portugal...

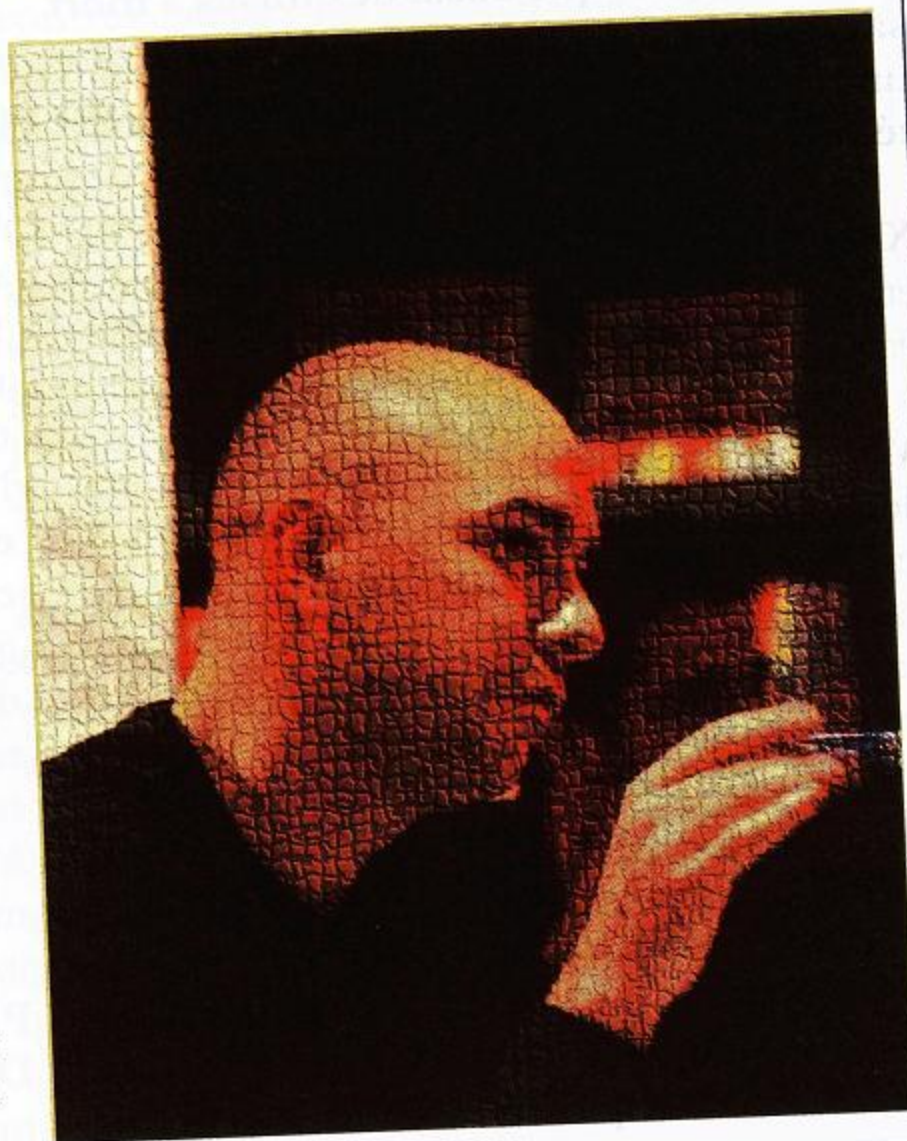
Xavier Rossey: Oui, il s'agit de l'affaire de la Casa Pia que l'on aborde dans le livre, une affaire vieille d'une trentaine d'années et qui est assez exemplative. Il s'agit de plusieurs orphelinats de la même chaîne dans lesquels on va puiser des enfants, encore une fois, handicapés mentaux, sourds muets, en difficulté.

On les amène dans des orgies. Citons aussi les disparus de l'Yonne en France, des cas en Irlande, le scandale de Jersey avec l'orphelinat de Haut Garenne. Ce sont des affaires qui sont constantes et dont on continue à nier l'existence, en mettant en évidence des affaires comme celle des témoins **X**, plus particulièrement **X1** pour dire que ces victimes racontent n'importe quoi et qu'elles affabulent. Circulez, il n'y a rien à voir.

Rédaction: L'avocat de Marc Dutroux, le bâtonnier Xavier Magné qui connaît bien l'affaire plaiderait pour la réouverture du dossier "*Bis*", c'est à dire la possible existence d'un réseau qui se rattache aux activités de Dutroux. Et pourtant, on ne l'écoute pas et le dossier "*Bis*" est enterré. Aujourd'hui, il a postfacé votre livre comme s'il était d'accord avec vous.

Xavier Rossey: Xavier Magné semble adhérer totalement à cette hypothèse selon laquelle la gendarmerie a délibérément laissé les victimes chez Marc Dutroux afin de faire de l'observation. Et même maintenant, lorsqu'il participe à des conférences, c'est ce qu'il met en évidence.

Rédaction: Revenons à ce point capital. Dans votre livre, vous expliquez que très rapidement après l'enlèvement de Julie et Melissa le 24 juin 1995, la gendarmerie sait où orienter ses recherches. Et vous montrez que la gendarmerie s'est contentée de faire de l'observation. Pourquoi observer Dutroux au lieu de libérer les fillettes?



Marc Toussaint: La gendarmerie est au courant qu'il se passe des choses et elle tient à les observer pour les garder sous contrôle. C'est d'ailleurs une constante qui se passe dans d'autres pays. Il existe des procédés selon lesquels on est au courant de l'existence de certains réseaux à caractère pédophile et quand on connaît un petit peu les mécanismes des services de renseignements, l'observation et la collecte d'informations font partie des techniques de ces services. Que cela soit la CIA, le Mossad ou les services de renseignements français, pour pouvoir exercer une pression sur les personnes dont ils pourraient éventuellement avoir besoin, il n'y a pas trente-six solutions. C'est l'argent et le sexe. Et les réseaux pédophiles font partie de ces circuits d'alimentation en informations comme moyens de pression dont les services de renseignements sont friands. Donc, il vaut mieux savoir et contrôler que d'arrêter et d'empêcher car alors, on n'a plus de contrôle et de moyens de chantage. Tout cela, c'est évidemment de la théorie. On dit que ce sont des fantasmes et on n'arrive jamais à prouver que ces mécanismes existent. C'est pour cela que l'affaire **Dutroux** est une affaire d'Etat qui a failli faire vaciller le système car on a presque mis le doigt sur ces mécanismes à l'époque. Aujourd'hui, il nous aura fallu presque quinze ans pour démontrer l'existence de ces mécanismes. Il s'agit de quinze années d'analyses, de relectures, de longues réflexions. En plus, j'avais l'expérience de l'intérieur du système. On a travaillé ensemble, **Xavier** et moi, on a rencontré des protagonistes de l'époque, des enquêteurs, des journalistes et on a compris ce qu'il s'est passé. **Julie** et **Melissa** disparaissent le 24 juin 1995. Deux semaines après, il y a un premier fax émanant de la gendarmerie de Charleroi vers la gendarmerie de Grâce-Hollogne, l'unité en charge de l'enquête sur leur disparition. A Charleroi se situe le domicile d'un suspect qui se nomme **Marc Dutroux**. Deux ans auparavant, en octobre 1993, la gendarmerie reçoit des informations selon lesquelles un certain **Marc Dutroux** aménage des caches dans sa cave, dans le but d'y dissimuler et enfermer des enfants avant

de les exporter vers des réseaux. Ce sont des informations concrètes que la gendarmerie reçoit et déjà à l'époque, en 1993, elle rédige des rapports internes et ne prévient personne, aucun magistrat, et garde cela pour elle. Un jour, le juge d'instruction **Lorent** délivre un mandat autorisant la gendarmerie à faire des observations chez **Dutroux**. Pour la gendarmerie, il s'agit de l'opération "*Décime*". Mais les résultats de l'opération ne seront pas transmis au juge d'instruction qui ne saura en outre jamais pourquoi il a réellement délivré une autorisation d'observation. Tout ce qu'il savait, c'est qu'il y avait des informations secrètes sur **Marc Dutroux**, qu'il fallait les vérifier, mais sans plus. Dont acte. Il ne se passe plus rien jusqu'en 1995. Le 24 juin 1995, **Julie** et **Mélissa** disparaissent. Le 7 juillet, un fax part de la gendarmerie de Charleroi compétente pour le domicile de **Marc Dutroux** vers la brigade de Grâce-Hollogne, là où ont disparu les fillettes. Dans ce rapport, on fait état des informations de 1993 de l'opération "*Décime*" selon lesquelles un certain **Marc Dutroux** aménage des caches dans sa cave pour y enfermer des enfants. Le bureau central de recherche de la gendarmerie de Bruxelles, le fameux BCR qui est le centre nerveux et le cerveau de la gendarmerie et de l'Etat-major, demande à Charleroi de recommencer ses investigations et de relancer ses informateurs pour voir où en est **Dutroux** à ce moment-là et pour vérifier s'il est un bon suspect potentiel dans la disparition des fillettes. Pendant un mois, les informateurs sont relancés et les informations récoltées sont très précises. Plusieurs informateurs confirment que le suspect a bien aménagé des caches dans ses caves, que les travaux sont terminés. En plus, un informateur confirme qu'au mois de juin, **Dutroux** lui a proposé de faire le guet pour enlever des enfants. On dit aussi que **Dutroux** a fait un coup pour enlever des enfants en juin 1995. On a donc la certitude à ce moment qu'il a enlevé les enfants. Nous avons en notre possession (voir illustration) un fax émanant de la gendarmerie de Charleroi, à destination de la gendarmerie de Grâce-Hollogne uniquement et qui est sans

Il s'agit d'un fax de l'unité qui s'occupe de **Dutroux** vers celle qui s'occupe de la disparition de **Julie** et **Mélissa**. Il s'agit d'un document interne à la gendarmerie. L'objet de ce fax est: "*disparition de Julie et Mélissa*". La référence est: "*réunion de Charleroi du 9 août 1995*". Le fax est daté du 16 août. Un mois et demi s'est écoulé depuis la disparition des petites et la gendarmerie a de très fortes présomptions qu'elles sont chez **Marc Dutroux**. Ce fax rappelle les informations précédentes que **Dutroux** a bien aménagé une cache dans sa cave, qu'il a bien fait un coup au mois de juin et une hypothèse très intéressante est retenue: on a avec cet élément la preuve de la préméditation des futures perquisitions ratées par la gendarmerie au domicile de **Marc Dutroux**. Le fax mentionne: "*nous maintenons l'hypothèse retenue lors de la réunion que sous le motif de vol, il faut obtenir des mandats de perquisition afin de s'assurer du passage ou de la présence d'enfants dans une des demeures de Dutroux*". Ils disent bien: "*s'assurer de la présence d'enfants*". Les mots ont leur importance. Ils ne disent pas "*vérifier*". Avec autant d'informations recoupées dans le cadre de la disparition d'enfants de 9 ans, on n'attend pas. On a suffisamment d'éléments pour aller trouver la juge d'instruction en charge de la disparition des petites et pour lui demander immédiatement un mandat. On fait une perquisition et on retrouve les gamines. On se donne les moyens de réussir sa perquisition. La gendarmerie est l'une des meilleures écoles de police européenne et elle est connue pour cela.

De nombreuses polices étrangères y envoient des agents pour des formations. Quand on sait que l'on doit faire une perquisition dans une maison où une cache a été aménagée dans la cave, ce que l'on sait depuis 1993, que fait-on? On se fait accompagner d'experts comme des architectes ou des experts géomètres. En comparant la superficie de la cave avec la superficie de la maison, ces experts sont à même de détecter l'endroit où se trouve la cache. La deuxième mesure à prendre lorsqu'on effectue la perquisition est de crier les prénoms des enfants. Mais ce n'est pas ce que la gendarmerie va faire.

Sur quoi va déboucher ce rapport interne de la gendarmerie qui ne sera jamais communiqué à la juge d'instruction **Martine Doutrewe** en charge de la disparition des petites? Sur rien. Il ne se passe rien. On est au mois d'août 1995. Et puis, **Dutroux** se fait arrêter par la police communale de Charleroi, le 6 décembre 1995. On est six mois après la disparition de **Julie** et **Mélissa**. Il aura fallu six mois pour qu'enfin, un service de police obtienne une arrestation à charge de **Dutroux** dans le cadre d'un fait complètement annexe: le vol de camions et la séquestration de ses complices car **Dutroux** est un spécialiste. Il séquestre aussi ses complices. La police communale reçoit un mandat pour perquisitionner chez lui, mandat émanant toujours du juge **Lorent**. Quelle est la réaction de la gendarmerie? Elle va appliquer à la lettre les instructions contenues dans le fax du 16 août. Elle va trouver le juge d'instruction, s'empare de la saisine du juge et va faire elle-même la perquisition à la place de la police locale. Elle interdit même à la police de l'accompagner lors de la perquisition et elle envoie un gendarme, le gendarme **René Michaux**. Il est l'auteur des rapports précédents. Il sait que **Dutroux** a aménagé des caches, qu'il a enlevé des enfants. Il est accompagné d'un serrurier et de deux autres gendarmes mais lors de la perquisition, **Michaux** descend seul dans la cave. Le serrurier est en train de réparer la porte. Les deux autres gendarmes sont à l'étage. **Michaux** reste seul dans la cave. Et au moment où le serrurier descend, il entend clairement des voix. Il entend deux gamines qui parlent distinctement à proximité. Et que fait **Michaux**? Il crie: "*Taisez-vous!*". Et bien entendu, on n'entendra plus jamais les voix des gamines. Et on les retrouvera décédées bien plus tard.



**Nous n'avions
que huit ans
et beaucoup de rêves.
On croyait que la vie
serait belle.
Vous les grands,
préparez-nous
un monde meilleur.
(a.s.b.l. Julie et Melissa)**

Rédaction: Cette perquisition ratée du gendarme Michaux n'est pas la seule à son actif chez Dutroux puisqu'il y en aura d'autres?

Marc Toussaint: Exactement. Et je vais plus loin parce que le gendarme Michaux fait un PV le jour de cette perquisition, soit le 13 décembre 1995. Dans son PV, il omet de dire qu'il a entendu des voix. Par contre, il précise à deux reprises qu'il s'est fait accompagner du serrurier pendant toute la visite, ce qui est complètement faux puisque nous avons l'audition du serrurier qui précise bien que Michaux est d'abord descendu seul dans la cave.

Rédaction: Mais comment sait-on que Michaux a dit "Taisez-vous" lorsqu'il était dans la cave de Dutroux?

Marc Toussaint: Justement, d'abord par l'audition du serrurier qui a fini par descendre dans la cave pour y rejoindre le gendarme Michaux. Dans cette audition, en arrivant près de Michaux, dans la cave, le serrurier affirme la chose suivante: "J'ai entendu deux voix de gamines qui conversaient normalement. Il n'y a eu que quelques mots échangés en français durant un bref instant. J'évalue cela à environ 3 secondes. Ces voix me sont apparues distinctes, très proches. Cette conversation a été interrompue lorsqu'un des collègues de Michaux est descendu dans l'escalier. A ce moment, Michaux a dit à cet enquêteur "tais-toi" ou "taisez-vous". On a plus rien entendu par la suite". Ensuite, plus tard, Michaux admettra avoir dit "Taisez-vous".

Rédaction: Ce "Taisez-vous" s'adresse aux enfants ou bien au serrurier?

Xavier Rossey: Selon Michaux, ce "Taisez-vous" s'adresse bien entendu au serrurier et à tous ceux qui sont dans la maison !

Marc Toussaint: Il y a déjà des contradictions lors de la rédaction de ce P.V. le 13 décembre 1995, Michaux savait qu'il cherchait des enfants. Même s'il a un mandat de perquisition pour cette affaire de camions

Le gendarme René Michaux lors de la commission d'enquête parlementaire



volés, lui sait qu'il va chercher Julie et Melissa dans cette cave. Or, il ne fait rien pour les retrouver. Le 13 août 1996, Dutroux est arrêté suite à l'enlèvement de Laetitia Delhez, le 9 août à Bertrix. Le procureur Michel Bourlet et le juge d'instruction Jean-Marc Connerotte sont immédiatement désignés dans le cadre de cette disparition. Très rapidement, le véhicule ayant servi à l'enlèvement de Laetitia est identifié, sur base d'une partie de l'immatriculation aperçue par un témoin et qui correspond à l'immatriculation d'un véhicule de Dutroux. Plus précisément, le procureur Bourlet demande immédiatement s'il y a un suspect "maeurs" avec un véhicule correspondant à ces éléments de plaque et c'est le nom de Dutroux qui sort. La gendarmerie ne peut pas le cacher. Bourlet envoie la gendarmerie de Charleroi pour faire une perquisition et qui est-ce que l'on envoie? Le gendarme Michaux ! Il refait une perquisition le 13 août et alors qu'il y a deux gamines disparues mais vivantes dans la cave puisqu'il y avait Laetitia mais également Sabine, le même mécanisme se reproduit. Il va dans la maison, il perquisitionne rapidement et il ressort bredouille. Il repasse à nouveau à côté de la cache. Il passe à côté d'un autre élément matériel déterminant: il y avait des lettres sur la table du salon que Sabine avait écrites à ses parents et que Dutroux n'avait jamais envoyées.



© DR Fondation Homus

S'il avait fait sa perquisition correctement, qu'il dise effectivement qu'il n'avait pas vu où **Dutroux** avait aménagé la cache, et on peut éventuellement lui attribuer le bénéfice du doute. Mais dire qu'il n'a pas vu les lettres de **Sabine** indique qu'il n'a pas effectué de perquisition. En tout cas, pas dans les règles. Il n'a pas fouillé, il n'a pas cherché, il n'y a mis aucune volonté. CQFD. Par contre, dans le PV, il est mentionné que la gendarmerie était venue avec un chien. Je ne suis pas convaincu que le chien ait bien fait son travail ou alors, on ne lui a pas donné le bon vêtement de référence à sentir pour chercher les bonnes traces.

Quand le procureur **Bourlet** qui est à ce moment dans les locaux de la gendarmerie de Charleroi voit revenir la camionnette de **Dutroux** sur le plateau de la dépanneuse, il a un doute. Il voit une ligne bleue sur cette camionnette et cela ne correspond pas aux descriptions des témoins.

Que fait alors le procureur **Bourlet** qui n'avait malheureusement pas assisté à la perquisition loupée par le gendarme **Michaux**? Il demande que l'on fasse vérifier la camionnette par le chien qui a fait la perquisition pour voir si des traces du passage de **Laetitia** peuvent être repérées. On ne peut pas faire autrement de ressortir un drap de lit appartenant à **Laetitia**, on le fait renifler par le chien et là, l'animal marque la présence de **Laetitia** dans la camionnette.

Pour **Bourlet**, il n'y a plus de doute possible. Il a la certitude que **Laetitia** est passée par chez **Dutroux** et qu'elle y est peut-être encore. **Bourlet** évite alors qu'on reproduise le mécanisme qui s'était passé en décembre 1995, mécanisme qui aurait pu avoir comme conséquence que l'on relâche **Dutroux** et que **Sabine** et **Laetitia** subissent le même sort que **Julie** et **Melissa**.

Rédaction: Finalement, ce sont les aveux de **Dutroux** qui permettent la libération de **Sabine** et **Laetitia**?

Marc Toussaint: Oui! Mais pour quelle raison? Parce que **Bourlet** savait grâce au chien dans la camionnette que **Dutroux** avait enlevé **Laetitia**. Donc, à ce moment, il s'est dit: je ne lâche plus **Dutroux**.

Rédaction: Si **Dutroux** n'avait pas avoué, serait-on passé une fois de plus à côté de la libération des filles?

Xavier Rossey: Il y a un témoin qui avait reconnu un complice de **Dutroux**, **Michel Lelièvre** et cela a également contribué au dénouement de l'affaire. **Dutroux** confronté à certains éléments a fini par parler.

Rédaction: Quitte à sacrifier des enfants enlevés, la gendarmerie a préféré collecter de l'information. Mais pour le compte de qui et pour quelle raison? Il est difficile d'imaginer que la gendarmerie a fait cela pour elle-même.

Marc Toussaint: Elle espérait récolter de l'information pour mettre la pression sur certaines personnes afin de conserver un pouvoir absolu. La gendarmerie est un Etat dans l'Etat.

Xavier Rossey: Si on part d'une piste d'explications possibles, la réforme des polices, la gendarmerie veut conserver à tout prix une position de force dans cette perspective. Et c'est ce qui va se passer. Avec l'information dont elle dispose, elle peut faire tomber n'importe qui, quand elle en a envie.

Elle a pu faire des pressions sur certaines personnes pour conserver son pouvoir. Il y a une autre possibilité. Dans les années 70-80, il y a eu un autre scandale qui a été celui des microfiches B où la gendarmerie a fiché des gens, des personnalités de tout bord. Il y avait des échanges entre la gendarmerie et des services secrets internationaux, à propos des vices, des préférences sexuelles de notables, de magistrats etc. On peut clairement parler de missions d'informations à un niveau plus large, géopolitique. La gendarmerie était un corps militaire et elle appartenait de ce fait à l'Otan. Il y a aussi certains intérêts qui voudraient savoir comment on peut tenir un pays entier. On parle bien de ce type d'informations sensibles. Quand la gendarmerie a été critiquée par le rapport du procureur **Jacques Velu** (ndlr: procureur général près la Cour de Cassation) et le rapport de la juge **Anne Thilly**, le président du syndicat national de la gendarmerie a menacé publiquement, devant les plateaux de télévision, de sortir des dossiers sur des magistrats, si on arrêtait pas de pointer du doigt la gendarmerie. Pendant la Commission d'enquête parlementaire, un des sénateurs avec lequel je me suis entretenu m'a raconté qu'il avait été invité à très brièvement entrevoir un local et un gendarme lui a expliqué qu'il y avait des dossiers sur des magistrats, des hommes politiques etc. qui y étaient archivés. Cela n'a pas été plus loin. Avec ces informations, la gendarmerie intimidée, reste en place et continue la tâche à laquelle elle se sent destinée: arrêter des criminels ou arrêter une certaine criminalité. Il s'agit d'une tâche de contrôle uniquement. Il faut savoir aussi qu'en Belgique, on a le siège de l'Otan, les forces alliées au Shape (ndlr: bras militaire de l'Otan). On a les institutions européennes, des multinationales comme IBM. Depuis peu de temps, Google. La Belgique est au centre de l'industrie diamantaire mais aussi des trafics d'armements. Un pays de repli pour les cellules mafieuses. C'est un pays très sensible. Et puis, il y a aussi une espèce de barrière entre l'Est et l'Ouest qui va de l'Italie jusqu'à la Belgique. Ce pays revêt une importance stratégique que l'on ressent dans de

nombreuses affaires, comme la stratégie de la tension dont les tueries du Brabant furent le signe. Cette stratégie s'est également déroulée en Italie.

Rédaction: Avec les Tueries du Brabant, est-ce qu'il n'y a pas eu la même attitude de la gendarmerie: observation, collecte d'informations, contrôle, manipulation et laisser-faire?

Xavier Rossey: On a vraiment eu droit à tout. Une belle manipulation surtout. Prenez le fait que l'on a allègrement mélangé les deux vagues d'attaques qui n'ont rien à voir l'une avec l'autre. Il y a une première vague en 1982-1983 où ce sont des assassinats ciblés, vraisemblablement dans le cadre de chantages financiers, sexuels etc. où l'on retrouve toujours les mêmes personnages: **VDB**, l'entrepreneur et homme d'affaires **Charly De Pauw**, **Guy Matot** (ndlr: homme politique socialiste de Seraing, localité industrielle voisine de Liège) et toute cette clique-là. Et en 1985, on a des attaques de supermarchés avec des opérations commando sans butin. Ou bien, ce sont les truands les plus idiots du monde qui vont tuer 28 personnes pour des paquets de café et des cigarettes ou bien, le but est totalement différent.

Dire que les tueries du Brabant ont été effectuées par des prédateurs, des criminels ordinaires, je dis non! Par contre, on peut très bien avoir employé certains milieux criminels à des fins spécifiques de déstabilisation entre autre...

Rédaction: Dans la foulée, dire de **Marc Dutroux** que c'est un pervers isolé et un polycriminel ordinaire est également absurde non?

Xavier Rossey: C'est une hypothèse tout à fait impossible et puis, il y a le cercle de la criminalité à Charleroi, le trafic de voitures dans lequel la magistrature se servait, des escroqueries aux assurances. Et d'ailleurs, le juge **Langlois** a refusé de s'en mêler. Il a dit qu'il ne voulait pas donner un coup de pied dans la fourmilière de Charleroi.

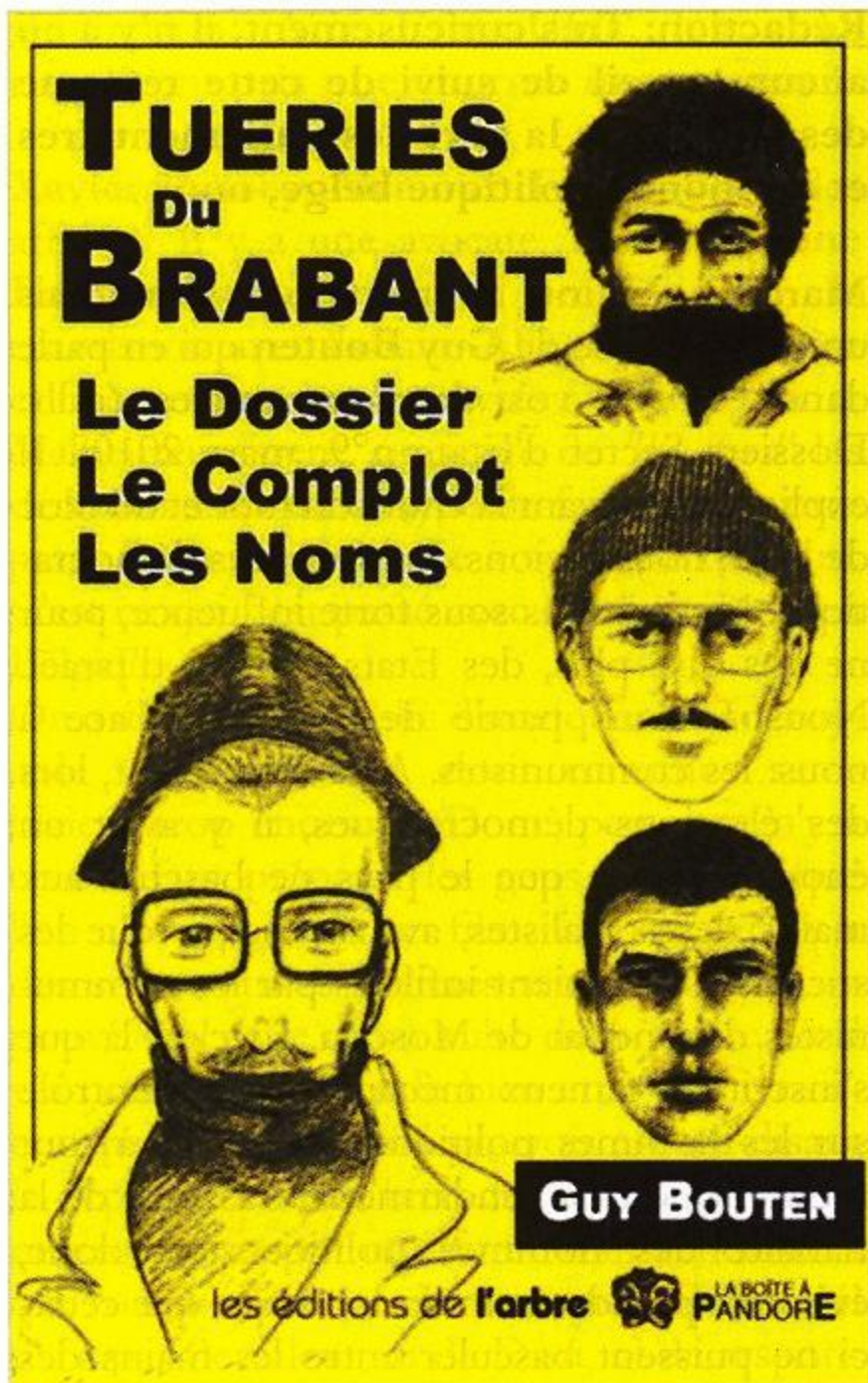
Il refusait tout simplement de voir le contexte général. Conséquence: on a un pervers isolé et on va juger un pervers isolé. Le peuple a son coupable et puis basta, on n'en parle plus.

Rédaction: Si l'on observe la situation de la police en Belgique, on se rend compte que les tueries du Brabant et autres scandales des années de plomb suivis par l'affaire Dutroux ont permis une réforme des polices, c'est-à-dire la création d'une police unique et fédérale où la gendarmerie a pris le pouvoir. Qu'en pensez-vous?

Xavier Rossey: Ce sont toujours les mêmes gens qui se trouvent aux postes clés. Cette réforme est en fait un simple lifting. On a changé le nom de la gendarmerie en "*police fédérale*". Cela peut sembler simpliste. Mais sachez que la gendarmerie ne pouvait pas disparaître avec le pouvoir qu'elle avait. Car si la gendarmerie tombait, elle faisait tomber tout le monde. Et donc, elle n'allait pas se laisser faire.

Rédaction: N'a-t-elle pas perdu son pouvoir "militaire" puisqu'il s'agissait au départ d'un corps dépendant du ministère de la défense? C'était un 5ème corps d'armée avec tout ce que cela impliquait au niveau du pouvoir en cas de guerre civile, de maintien de l'ordre?!

Marc Toussaint: Oui, tout à fait! La réforme des polices se préparait depuis au minimum deux décennies, voire trois. Dans le rapport d'enquête parlementaire sur les tueries du Brabant (ndlr: 1997), on parlait déjà que depuis la fin des années 70, la gendarmerie se préparait à une réforme des polices et avait comme objectif de dissoudre et d'intégrer la police judiciaire et les polices locales. Il était impossible de fusionner les corps de police tant que la gendarmerie avait ce statut militaire. Venir dire que cette réforme est directement consécutive aux deux rapports d'enquête parlementaire sur l'affaire **Dutroux** est un leurre.



La gendarmerie se préparait depuis très longtemps. Moi, j'y suis rentré en 1986 et déjà en 1986, j'en entendais parler. Donc à l'Etat-major, on parlait d'une préparation de réforme. Que s'est-il passé au moment de cette réforme un peu bâclée à cause de ce rapport d'enquête parlementaire qui travaillait dans l'urgence? C'est finalement la gendarmerie qui a intégré et absorbé tous les services de police. Dans le but de noyer le poisson et de rassurer la population, on n'a plus appelé cette structure "*gendarmerie*" mais bien, "*police fédérale*". Qui a-t-on mis à la tête de cette police fédérale? Tous les anciens patrons de la gendarmerie. Où se situe l'Etat-major de la police fédérale? Dans les locaux de la gendarmerie. Les lieux n'ont pas changé, les ordinateurs et les personnes n'ont sans doute pas changé. Le cerveau de la gendarmerie, soit le BCR ou bureau central de recherche dont je ne connais pas la nouvelle appellation, est toujours dans les mêmes locaux. Rien n'a changé.

Rédaction: Très curieusement, il n'y a eu aucun travail de suivi de cette réforme des polices de la part des parlementaires et du monde politique belge, non?

Marc Toussaint: Tout à fait. Je rejoindrais un peu l'analyse de **Guy Bouten** qui en parle dans l'un de vos derniers articles (ndlr: Dossiers Secret d'Etats n°9, mars 2010). Il expliquait qu'avant la chute du mur et du bloc de l'Est, nous vivions dans un pays démocratique. Nous étions sous forte influence, pour ne pas dire plus, des Etats-Unis et d'Israël. Nous faisons partie de "l'Ouest". Face à nous: les communistes. A tout moment, lors des élections démocratiques, il y avait un énorme risque que le pays ne bascule aux mains des socialistes, avec le risque que les socialistes ne soient infiltrés par les communistes dépendant de Moscou. Et c'est là que s'inscrit ce fameux mécanisme de contrôle sur les hommes politiques. Il fallait, à tout moment pour la gendarmerie, s'assurer de la fiabilité des hommes politiques et donc, éviter de prendre le moindre risque que ceux-ci ne puissent basculer entre les mains des communistes. A cette époque, il y avait des missiles nucléaires américains sur la base aérienne de Florennes (ndlr: située en Wallonie, au sud de Charleroi, à proximité de la frontière française). La Belgique, par le biais des mines au Congo, jouait un rôle stratégique dans la production d'uranium. A l'époque, c'était la guerre de l'uranium et celui qui contrôlait l'uranium contrôlait le monde. Avant la décolonisation, près de 90 pour cent des réserves d'uranium dans le monde était sous contrôle de la Belgique puisque la province du Katanga, ex-Congo belge, fournissait la grande majorité de l'uranium. La Belgique est donc un pays d'influences. C'est le plus grand nid d'espions au monde. Après Washington DC, Bruxelles est la deuxième capitale lobbyiste également. Il y aurait près de 35.000 lobbyistes financiers et économiques ici à Bruxelles. Quand on comprend l'importance de Bruxelles et de la Belgique, on se rend compte du rôle que peut jouer la gendarmerie pour le compte de certaines puissances étrangères, surtout les Etats-Unis.

Je le répète car c'est important: dans ce contexte, le rôle de la gendarmerie n'est pas d'assurer la justice mais bien de récolter de l'information.

Rédaction: En dépit de toutes les promesses, le drame de Julie et Melissa, d'Ann et d'Eefje enlevées par Dutroux puis tuées pourrait-il se reproduire? Est-ce que la police fédérale peut privilégier les mêmes techniques d'observation et de collectes d'informations, au risque de ne pas intervenir et cela uniquement pour pouvoir maintenir son pouvoir?

Marc Toussaint: Il n'y a pas de raisons que cela change. Malgré les remous et le risque de révolte de la population, on a simplement réussi à contenir ce mouvement populaire de rébellion qui était né spontanément à l'époque. C'est tout ce que l'on a fait. Le rapport d'une commission parlementaire stipule que cette affaire **Dutroux** n'a été qu'une suite de dérapages malencontreux.

La gendarmerie aurait tout simplement commis des erreurs parce que des gendarmes seraient passés à côté de **Julie** et **Melissa**, enfermées dans leur cache, sans avoir été capables de les repérer. Et puis, il y a eu le procès en Cour d'assises de **Marc Dutroux** et consort, procès qui est venu valider la thèse du prédateur isolé. S'il n'y a pas un électrochoc aujourd'hui, si n'on attire pas l'attention de la population avec un travail et un livre comme le nôtre, tout peut se reproduire. On a voulu faire un travail simple qui permet aux citoyens de comprendre comment tout cela fonctionne.



Rédaction: La thèse du prédateur isolé ne permettrait-elle pas de discréditer le fait que des réseaux pédocriminels existent et concernent toutes les couches de la société, même les plus élevées?

Marc Toussaint: Oui! Ironiquement, si l'on suit une certaine thèse, on peut dire que tous les réseaux pédophiles s'arrêtent aux frontières de la Belgique. Un peu comme le nuage de Tchernobyl. C'est ce que l'on essaie de faire croire à la population aujourd'hui.

Rédaction: Au cours de votre enquête, avez-vous récolté des indices qui montrent que des réseaux pédocriminels avec des connexions dans le monde politique sont actifs aujourd'hui en Belgique?

Xavier Rossey: (long silence hésitant) ... Oui. Je dois encore recevoir des informations et me déplacer en Hollande. Cela a un rapport avec le crime de la champignonnière. Un de nos contacts investigate beaucoup. Il a mis la main sur certains dossiers. Il y a des choses assez graves mais je ne peux pas vraiment vous en dire plus.

Lorsqu'on enquête dans ce genre de dossiers, il faut aussi voir le côté occulte des choses, les assassinats rituels. Il est clair que ce sont des dossiers, souvent discrédités et qui sont tellement horribles qu'on ne veut pas aller plus loin. Pour beaucoup, ces abus rituels sont inconcevables. Mais à partir du moment où l'on conçoit ce que ces actes recouvrent vraiment, on comprend que leurs auteurs ont séparé la notion de bien et de mal.

Rédaction: Aux Etats-Unis, les abus rituels ont pris une énorme importance?

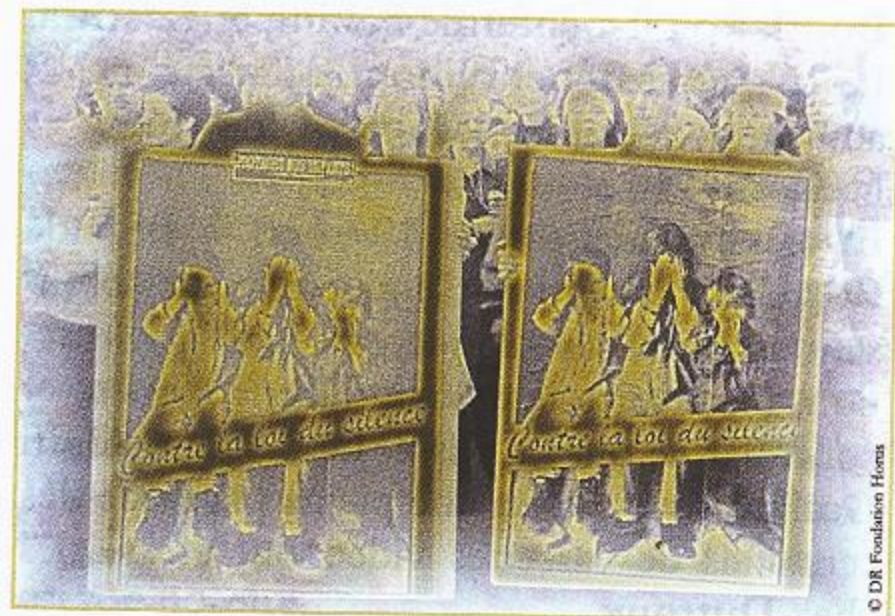
Xavier Rossey: Même en France, il y a des affaires! Il y a une avocate, Me. **Catherine Lardon-Galeote** qui s'est occupée d'un cas en relation avec l'affaire **Allègre** où un frère et une sœur avaient été livrés à des réseaux. ... Malheureusement, on traite de "bouffons" les dénonciateurs de ce type de faits. Il faut préparer l'opinion publique à ce genre d'affaire. C'est ce qui s'est passé avec les témoins **X** en Belgique.

On a abreuvé le public d'une quantité incroyable d'informations dont certaines semblaient trop énormes. Donc, personne n'y a cru. Il faut préparer les gens, leur dire que l'on n'est pas dans un film. On sait qu'il y a des sectes et des sociétés secrètes. Il y a un pouvoir occulte et un culte du pouvoir. Et il y a cette notion que le bien et le mal n'existent pas et que le vrai pouvoir est soi-disant le dépassement du bien et du mal. Ces gens ne croient pas en une force transcendante à qui l'on doit rendre des comptes. Comme il n'y a pas de valeur, ni de Dieu, ni de responsabilité, je fais ce que je veux et ce qui me plaît. J'ai le pouvoir de vie et de mort sur qui je veux. Voilà comment s'organise ce type de sectes. Et cela existe.

Rédaction: Dans certaines de ces affaires pédophiles, il y a donc un aspect d'abus rituel. Est-ce vraiment une réalité?

Xavier Rossey: Dans le cadre que je viens de décrire, oui. On peut dire qu'il y a deux type de pédocriminalité: le "simple" pédophile et le pédocriminel pervers avec ce côté rituel. Le pédophile est attiré par les enfants. On a essayé de faire passer **Dutroux** pour un pédophile, ce qu'il n'est pas. Dans le cadre d'une criminalité sexuelle organisée, dans le cadre de ce qu'il s'est passé par exemple en Irlande, au Portugal ou même en Belgique, on est dans le cadre des abus rituels pédophiles.

Rédaction: C'est une forme de christianisme inversé, de satanisme ?



Xavier Rossey: Très très inversé alors! Forcément...

Rédaction: Certains affirment que ces pratiques sont transgénérationnelles, et se transmettent de père en fils ou en filles, dans des familles de la noblesse ou de la très haute bourgeoisie?

Xavier Rossey: Oui, effectivement. J'ai eu affaire à ce type d'informations-là, récemment où l'on éduque, on prépare et familiarise certains enfants à ce type d'abus pour mieux les transmettre. Quand il y a des sacrifices rituels, il y a forcément des grossesses non déclarées et des accouchements non déclarés. Il y a aussi un trafic qui s'organise dans un autre sens: si on ne peut pas chercher les enfants ici, on va les chercher ailleurs, dans des pays où l'on est moins regardant sur la protection de l'enfance.

Rédaction: Dutroux n'était-il pas sur une affaire d'importation d'adolescentes d'Europe de l'Est?

Marc Toussaint: Il s'agissait d'informations de base, effectivement. De nouveau, au sujet de Dutroux, on a noyé le poisson. On a fait croire qu'il y avait un énorme réseau pédophile derrière Dutroux dans lequel étaient impliquées toutes les plus grandes personnalités. C'est ce que l'on a fait croire à l'époque alors que l'affaire est beaucoup plus simple. Dutroux faisait du commerce de cassettes vidéo pédophiles et violaient des enfants, des adolescentes.

Rédaction: Il faisait des sortes de "Snuff Movie" (ndlr: vidéo avec tortures et mise à mort de la victime)?

Marc Toussaint: Probablement aussi. En tout cas de la torture et peut-être du "Snuff Movie" parce que l'on ne saura jamais comment sont mortes Julie, Melissa, Ann et Eefje. Il n'y a que Dutroux pour répondre à cette question et il a raconté n'importe quoi. Les autopsies ont démontré que les gamines ne sont pas mortes comme on l'a déclaré.

Rédaction: Et le fait de faire passer Dutroux comme le chef d'un grand réseau est alors un écran de fumée?

Xavier Rossey: On sait que cela ne tient pas la route. On va faire comme avec le témoin X1. On lâche cette information pour qu'elle retombe et qu'elle discrédite le reste.

Marc Toussaint: J'ai une démonstration qui résume tout ce que l'on vient de dire. La gendarmerie possède des informations et de temps en temps, elle en distille une, dans le seul but de mettre la pression sur une certaine partie de la population.

On a vu tout à l'heure que lorsque la magistrature a commencé à montrer la gendarmerie du doigt, Paul Van Keer qui était le président du syndicat de la gendarmerie a menacé de sortir des dossiers compromettants sur des magistrats. Attention, ce n'est pas l'Etat-major qui parle. L'Etat-major ne s'exprime en son nom que lorsqu'il y a des petites déclarations à faire. Cet Etat-major avait d'ailleurs un porte-parole, Els Cleemput, qui faisait de temps à autre une déclaration devant les médias. Elle était mariée à un journaliste du quotidien francophone "Le Soir" appelé Alain Guillaume. Lorsque celui-ci publiait un article pour son journal à cette époque, il disposait d'une source officielle. Il n'allait pas chercher son info auprès du petit gendarme "lambda". En date du 22 août 1996, alors que nous sommes au tout début de l'affaire, ce journaliste écrit un très long article pleine page très important, nous y reviendrons. Quelques jours auparavant, Dutroux révèle au procureur Bourlet où il a enfermé Sabine et Laetitia. Le 16 août, Michel Nihoul est arrêté. Le 17 août, on retrouve les corps de Julie et Melissa.

Et très rapidement, le 19 août, la BSR de Bruxelles arrive dans l'enquête, pour soi-disant apporter son soutien au juge d'instruction, mais surtout pour infiltrer l'enquête et contrôler ce qui s'y passe. Le 22 août, Alain Guillaume écrit sur une pleine page que des centaines de cassettes vidéo ont été saisies chez Dutroux.

Il va loin dans l'article puisqu'il décrit ce que les enquêteurs auraient vu sur les cassettes: de nombreuses jeunes victimes non identifiées en train d'être l'objet de viols et de sévices et des adultes qui ne font pas partie des suspects de l'affaire qui sont sur le point d'être identifiés. Par la suite, il n'y aura plus aucun article sur ces cassettes. On n'en parlera plus jamais, sauf pour dire que les cassettes disparaîtront à l'Etat-major de la gendarmerie. Au cours du procès d'assises, le procureur **Bourlet** demandera où sont précisément ces cassettes saisies sur lesquelles il y avait des atrocités et ce qu'elles sont devenues. La réponse sera que les cassettes avaient été égarées malencontreusement dans les couloirs de l'Etat-major de la gendarmerie...

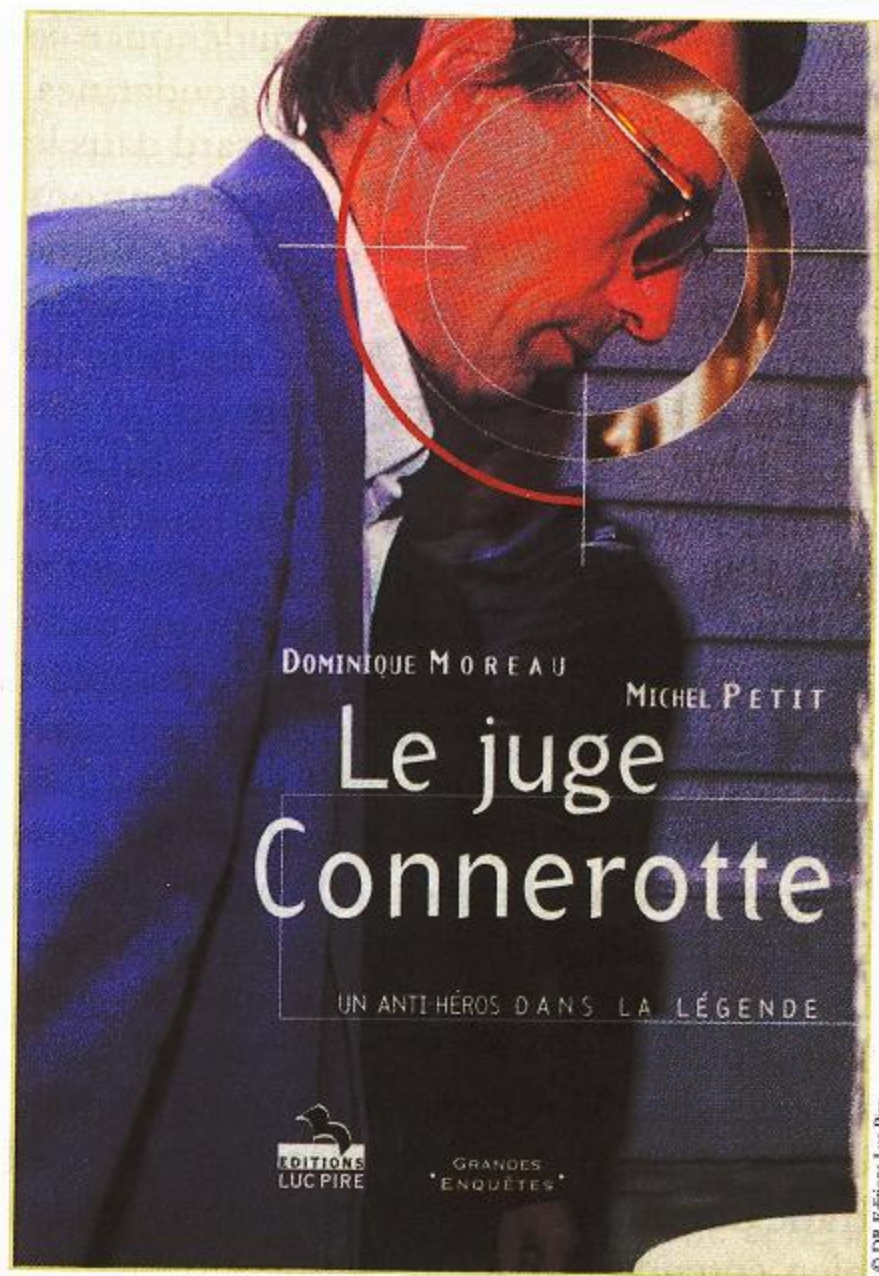
Rédaction: Et vous avez contacté **Alain Guillaume** à propos de cet article?

Xavier Rossey: Je l'ai contacté plusieurs fois et il ne se souvient plus vraiment avoir écrit cet article.

Rédaction: Une dernière question à propos de **Nihoul**. Au départ, il a été présenté par la presse comme le cerveau du réseau derrière **Dutroux** puis, dans un second temps, comme un homme accusé à tort. Vous expliquez qu'il était employé d'une certaine manière comme informateur par la gendarmerie. Qu'en est-il?

Marc Toussaint: Depuis une vingtaine d'années, au temps de sa splendeur, **Nihoul** était une sorte de lobbyiste, un personnage qui servait de relais entre le monde des affaires et le monde politique.

Il a monté des campagnes électorales pour des hommes politiques importants comme **VDB** ou **Jean Gol**. C'est aussi un escroc qui a participé à des escroqueries, des faillites frauduleuses et il a été condamné en correctionnel pour cela. Il sera condamné devant les Assises dans le cadre de l'affaire **Dutroux** pour un trafic d'Extasy. **Nihoul** n'est donc pas un innocent mais bien un escroc notoire.



Xavier Rossey: **Michel Nihoul** était informateur de la gendarmerie, entre autre de deux gendarmes de la 3ème SRC (3ème section de recherche criminelle) à Bruxelles. C'est la 3ème SRC qui a infiltré l'enquête **Dutroux** au moment de l'arrestation de **Nihoul**. Dans le livre, on démontre que **Nihoul** était informé par la gendarmerie à propos de **Marc Dutroux**. En date du 10 juin 1996, on a la trace de quatre coups de téléphone émanant de lui vers la gendarmerie de Charleroi. Sur son agenda, **Nihoul** fait des annotations à propos de la date d'incarcération de **Marc Dutroux** en décembre 1995, à propos de sa libération en mars 1996, c'est-à-dire la période durant laquelle on pense que les fillettes seraient décédées, le fait de la perquisition chez **Dutroux** du 13 décembre, le fait que la serrure a été changée... **Nihoul** est donc au courant de tout ce qui concerne **Dutroux**. **Nihoul**, pour paiement de sa collaboration avec les gendarmes, reçoit des pilules d'extasy provenant d'une saisie dans le cadre d'une affaire de drogue où il agit comme

informateur puisque c'est lui qui dénonce ce trafiquant de drogue auprès des gendarmes. Les extasy ne figurent pas par hasard dans le procès-verbal de saisie. Nous démontrons en fait que **Nihoul** a été utilisé comme agent provocateur par la gendarmerie. Soyons précis: après la mort de **Julie** et **Melissa**, d'**Ann** et **Eefje**, **Dutroux** n'avait plus de filles. **Dutroux** kidnappe **Sabine** le 28 mai 1996 et juste après ce fait, soit le 10 juin 1996, ces informations parviennent à **Nihoul**. Celui-ci démarre aussitôt un trafic d'extasy avec **Michel Lelièvre**, le complice de **Marc Dutroux** en lui remettant par période des centaines de pilules. Le 9 août 1996, **Laetitia** est enlevée. Le lendemain de l'enlèvement, **Nihoul** remet 1000 pilules d'extasy. Cela revient à payer l'intéressé pour l'enlèvement de **Laetitia**. Lorsque le juge **Langlois** demandera à la police judiciaire de faire des devoirs d'enquête pour vérifier qu'il n'y a pas de lien entre l'enlèvement et le trafic des pilules d'extasy, la police répondra bien entendu qu'elle ne peut assurer le juge que ce lien n'existe pas. Pour clore l'hypothèse, **Langlois** en conclut malgré tout qu'il n'y a pas de lien. Au procès, le procureur **Bourlet** exprimera sans ambiguïté son désaccord avec les conclusions du juge à propos de l'absence de liens entre l'enlèvement de **Laetitia** et le trafic de pilules d'extasy. Si **Dutroux** n'a plus de filles entre ses mains, la gendarmerie ne peut plus l'utiliser dans le cadre des missions d'observation et de collecte d'informations. Donc, on active **Nihoul** comme commanditaire et provocateur. On peut imaginer que l'action de **Nihoul** provoque le kidnapping de **Laetitia** qui a lieu à Bertrix, là où il n'y a aucune police communale. C'est son rôle d'agent provocateur qui explique toutes ces émissions de télévision et articles qui ont été publiés pour le blanchir et le sortir du pétrin. Au moment du renvoi de **Nihoul** devant la chambre des mises en accusation (ndlr: instance qui décide du renvoi éventuel d'un prévenu devant une Cour d'assises ou un tribunal correctionnel), il va avouer pour la première fois en six ans qu'il a effectivement donné de l'extasy à **Lelièvre**, ce qu'il a

nié contre toutes les évidences, farouchement et avec constance auparavant. Admettre l'affaire de l'extasy revient à admettre qu'il aurait pu payer pour l'enlèvement des filles...

Marc Toussaint: Cela revient aussi à admettre qu'il était informateur de la gendarmerie. En avouant, il fait clairement parvenir un message à la gendarmerie: si vous ne me couvrez pas, je balance tout et je révèle comment et pourquoi j'ai obtenu ces pilules d'extasy. Cette affaire d'extasy est simple: **Nihoul** dénonce pour la première fois l'existence de ces pilules et d'un trafic à charge d'un ressortissant britannique à son ami gendarme de Dinant qui informe la fameuse 3ème SRC de la BSR de Bruxelles. **Nihoul** informe donc la gendarmerie de l'arrivée en Belgique d'amphétamine et de plusieurs milliers de comprimés d'extasy. Dans les premiers PV d'information sur cette affaire de drogue, on fait état de ces pilules. On arrête le trafiquant au volant de sa voiture, comme s'il était victime d'un simple contrôle de routine par des gendarmes en uniformes. Ce jour-là, on saisit des amphétamines et subitement, on ne parle plus de l'extasy. Les comprimés disparaissent des PV comme s'ils n'avaient jamais existé. Et on retrouve ces mêmes pilules avec le même label de fabrication appartenant donc au même lot lors des perquisitions chez **Dutroux**, **Lelièvre** et **Nihoul**. Ce que l'on sait également, c'est que la valeur retrouvée chez **Lelièvre** correspond au prix que coûte une gamine dans le cadre d'un trafic d'enfants. Dans les rapports des informateurs de **Dutroux**, on explique que pour **Dutroux** ou **Lelièvre**, une gamine vaut entre 100.000 et 150.000 francs belges (entre 2500 et 3500 euros). Cela correspond à la valeur marchande des pilules d'extasy que **Nihoul** a remis à **Lelièvre**. On a donc la preuve que les pilules que **Nihoul** remet à **Lelièvre** le lendemain de l'enlèvement de **Laetitia** lui ont été remises par la gendarmerie et par la BSR de Bruxelles, ceux-là mêmes qui s'infiltrèrent dans l'enquête deux jours après.

C'est la gendarmerie qui va claironner à cette même époque qu'il y a un réseau très dangereux et important derrière **Nihoul**, au point qu'il faille protéger la vie des deux magistrats enquêteurs avec des escortes de l'escadron spécial d'intervention de la gendarmerie, une voiture blindée, des gilets pare-balles.

Rédaction: Etait-ce selon vous une manière de surveiller ces magistrats?

Marc Toussaint: Evidemment! C'est une manière de surveiller ce que faisaient les magistrats durant l'enquête.

Xavier Rossey: On peut aller plus loin avec **Nihoul**. Pendant le procès, il admettra avoir agi pour le compte de la gendarmerie, dans le cadre d'une mission d'infiltration pour démanteler un trafic de stupéfiants. Mais il ajoutera que la gendarmerie lui avait défendu d'avouer ce fait puisque c'était de la provocation policière, que c'était totalement illégal et que cela anéantirait les poursuites. Il va encore plus loin puisqu'il dit que si **Dutroux** et **Lelièvre** n'avaient pas été arrêtés en août 1996, ils n'auraient plus pu continuer longtemps. Là, **Nihoul** parle de trafics d'enfants et il laisse sous-entendre que c'est grâce à lui que **Dutroux** a été

arrêté et qu'il s'agissait, non seulement d'une provocation policière au niveau de l'extasy, mais aussi au niveau des enlèvements d'enfants. Ces propos sont une mise en garde de la part de **Nihoul** à ceux qui sont supposés le tirer du pétrin, soit la gendarmerie.

Rédaction: Avez-vous été surpris par vos conclusions?

Xavier Rossey: Au plus on enquête dans cette affaire et dans d'autres, au plus on est étonné. Pour y comprendre quelque chose, il faut savoir prendre de la distance, analyser et reconstituer les pièces du puzzle justement avec cette distance et cela prend des années... **Marc** a vécu l'affaire de l'intérieur, tandis que moi, au départ, je l'ai vécue comme n'importe qui. **Marc** avait besoin d'un regard extérieur. J'avais l'avantage d'être indépendant, de ne pas subir l'autorité d'un rédacteur en chef et je n'avais aucune consigne. Ce livre a été écrit comme cela, à savoir avec cette complémentarité entre deux regards différents. Et on a évolué en cours d'écriture. En redécouvrant le dossier, notre regard s'est adapté et je crois que nous avons fini par y voir clair...

Entretien exclusif **Alain Gossens - Hermès Kapf** - Mai/Juin 2010 © Fondation Horus

